

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 36/2023 du 12 octobre 2023

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES AVEC LE CAUE DU MORBIHAN POUR UNE MISSION DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE STOCKAGE DES ARCHIVES MUNICIPALES ET D'AMENAGEMENT DE L'ETAGE DE LA MAIRIE ET LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BOULANGERIE A L'ENTREE NORD DE LA COMMUNE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023-09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la proposition financière du CAUE du Morbihan en date du 22 septembre 2023,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé avec effet au 11 octobre 2023 un marché de prestations de services avec le CAUE du Morbihan pour une mission de conseil et d'accompagnement de la Commune pour les deux projets suivants :

- Projet de stockage des archives municipales et d'aménagement de l'étage de la mairie
- Projet de construction d'une nouvelle boulangerie à l'entrée nord de la Commune.

Le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 500 euros.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 13 octobre 2023

Fait à Mohon le 12 octobre 2023
Le Maire,

Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

